



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 5 novembre 2018 :

- 1- Le règlement no. 61 relatif à la gestion contractuelle;
- 2- Le règlement no. 62 décrétant un emprunt pour la réfection, l'agrandissement et la mise aux normes du centre sportif de Daveluyville, pour un montant n'excédant pas 4 089 557\$.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à [www.ville.daveluyville.qc.ca](http://www.ville.daveluyville.qc.ca).

Donné à Daveluyville, ce 6 novembre 2018.

**Pauline Vrain**  
Greffière